

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 503 536

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 06303

(54) Moulinet de pêche avec frein de tambour réglable.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 01 K 89/02.

(22) Date de dépôt 9 avril 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : Suisse, 13 avril 1981, n° 2 435/81.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 41 du 15-10-1982.

(71) Déposant : Société dite : ETABLISSEMENT LIOTTE REPRESENTATIONS ETRANGERES, rési-
dant au Liechtenstein.

(72) Invention de : Robert Moll.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Novapat-Cabinet Chéreau,
107, bd Pèreire, 75017 Paris.

La présente invention concerne un moulinet de pêche comportant un support agencé pour être fixé à une canne à pêche, un tambour à deux joues latérales, sur lequel est bobiné le fil de pêche, monté de façon rotative 5 sur ce support, et un dispositif de freinage réglable pour le tambour.

On connaît déjà des dispositifs de freinage réglables agissant par friction sur une partie solidaire du tambour (brevet US 2 932 464). Le freinage obtenu par un 10 tel dispositif peut être réglé par une vis de pression, mais pratiquement ce réglage est assez grossier et peu stable.

L'invention a pour but de fournir un moulinet dont le tambour peut être freiné de façon aisément réglable, précise 15 et progressive, le réglage étant directement visible.

A cet effet, le moulinet selon l'invention est muni d'un dispositif de freinage qui comporte un curseur déplaçable radialement par rapport au tambour, ce curseur ayant une extrémité souple agencée pour s'appuyer sur la 20 surface extérieure, essentiellement plane, d'une des joues du tambour, de manière à exercer un freinage par frottement sur cette joue, le freinage étant variable selon la distance de l'extrémité souple du curseur par rapport à l'axe du tambour.

25 Selon une forme d'exécution préférentielle, la joue coopérant avec le curseur déplaçable est munie de crans en relief ou en creux, répartis régulièrement le long d'une zone annulaire de ladite surface extérieure de la joue, chacun de ces crans, orientés radialement, ayant 30 une forme allongée et une hauteur ou profondeur croissant de façon continue dans la direction radiale, de l'axe vers la périphérie de ladite joue.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description suivante, illustrée 35 par le dessin annexé qui représente, à titre d'exemple,

une forme d'exécution du moulinet muni d'un dispositif de freinage selon l'invention.

Dans ce dessin :

la figure 1 est une vue latérale, schématique,

5 du moulinet de pêche et

la figure 2 est une vue en coupe transversale du moulinet selon la figure 1.

Le moulinet représenté comporte un support 1 muni d'un dispositif 2 permettant de le fixer sur une canne 10 à pêche 3. Un axe 4 est solidaire du support 1 et un tambour 5 est disposé de façon à tourner librement sur cet axe. Le tambour 5 est retenu axialement par un organe d'arrêt 6 placé à une extrémité de l'axe 4. L'extrémité opposée de cet axe est fixée dans une plaque du support et 15 comporte une tête 7 d'un diamètre plus grand que la partie adjacente de l'axe.

Un curseur 8, constitué par exemple par une lame ressort, comporte en son milieu une ouverture oblongue 9 dans laquelle passe l'axe 4 et dont la largeur est inférieure 20 au diamètre de la tête 7, cette dernière retenant ainsi le curseur 8 tout en permettant le déplacement de celui-ci perpendiculairement à l'axe. A cet effet, une des extrémités du curseur présente par exemple une proéminence 10 facilitant l'actionnement manuel. A l'extrémité opposée, le 25 curseur est formé de façon à présenter une saillie 11 qui, à travers une ouverture 12 pratiquée dans le support 1, vient en contact avec une joue du tambour 5.

La joue du tambour 5 qui coopère avec l'extrémité souple formant la saillie 11 comporte des crans 13 orientés 30 radialement et ayant une profondeur croissante de la zone centrale à la périphérie du tambour. Ces crans sont disposés régulièrement le long d'une zone annulaire de la joue du tambour à la hauteur de la saillie 11 déplaçable dans le sens radial du tambour.

35 L'ouverture 12 présente au voisinage de l'axe 4

un bord incliné dans le sens de déplacement du curseur, de façon que la saillie 11 vienne buter sur ce bord dans une position extrême et s'écarte ainsi de la joue du tambour.

- 5 Par le choix de la position du curseur 8, la saillie 11 est amenée en regard d'une partie correspondante de la zone annulaire de la joue du tambour muni de crans, créant un effet de freinage d'autant plus important, que la distance de la saillie 11 par rapport à l'axe 4 est
- 10 plus grande. Cet effet peut être renforcé par la profondeur variable des crans telle que mentionnée plus haut, ainsi que par la largeur variable de ces crans telle que montrée par exemple à la figure 1. Bien entendu, les crans peuvent également être réalisés sous forme de saillies et leur
- 15 disposition peut être telle que leur nombre soit plus grand au voisinage de la périphérie du tambour que dans une zone plus proche de l'axe. Dans toutes les formes d'exécution, on obtient un freinage progressivement moins fort en amenant l'extrémité souple en forme de saillie plus près de
- 20 l'axe, la zone intérieure de la joue pouvant être tout à fait lisse pour un très faible freinage et la position extrême du curseur supprimant totalement le contact de l'extrémité du curseur avec la joue et par conséquent l'effet de freinage.

REVENDICATIONS

1. Moulinet de pêche comportant un support agencé pour être fixé à une canne à pêche, un tambour à deux joues latérales, sur lequel est bobiné le fil de pêche, monté de façon rotative sur ce support, et un dispositif de freinage 5 réglable pour le tambour, caractérisé en ce que le dispositif de freinage comporte un curseur (8) déplaçable radialement par rapport au tambour (5), ce curseur (8) ayant une extrémité souple (11) agencée pour s'appuyer sur la surface extérieure, essentiellement plane, d'une des joues du 10 tambour (5), de manière à exercer un freinage par frottement sur cette joue, le freinage étant variable selon la distance de l'extrémité souple (11) du curseur (8) par rapport à l'axe (4) du tambour.

2. Moulinet selon la revendication 1, caractérisé 15 en ce que la joue coopérant avec le curseur déplaçable (8) est munie de crans (13) en relief ou en creux, répartis régulièrement le long d'une zone annulaire de ladite surface extérieure de la joue, chacun de ces crans, orientés radialement, ayant une forme allongée et une hauteur ou profon- 20 deur croissant de façon continue dans la direction radiale, de l'axe vers la périphérie de ladite joue.

3. Moulinet selon les revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la joue coopérant avec le curseur déplaçable (8) est munie de crans (13) en relief ou en creux 25 répartis dans une zone annulaire de la surface extérieure de la joue, le nombre de crans augmentant dans la direction radiale, de l'axe vers la périphérie de la joue.

4. Moulinet selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens (14) 30 pour mettre l'extrémité souple (11) du curseur hors contact avec le tambour, de manière à supprimer l'action de freinage lorsque cela est souhaité.

- 5 -

5. Moulinet selon la revendication 4, caractérisé en ce que lesdits moyens sont constitués par une partie du support (1) voisine de l'axe du tambour et comportant un plan incliné (14) sur lequel vient se placer l'extrémité 5 souple (11) du curseur dans sa position extrême voisine de l'axe (4) du tambour.

PL. UNIQUE

